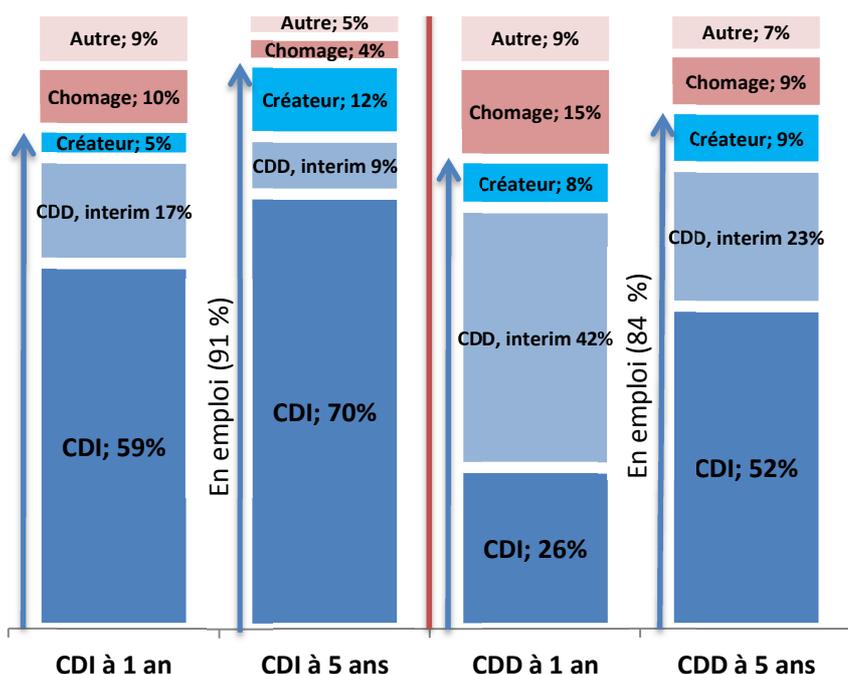


## Le Congé individuel de formation : un tremplin pour la mobilité professionnelle

*Cinq ans après leur formation, trois quarts des bénéficiaires occupent un nouvel emploi*

L'Observatoire des Transitions Professionnelles (OTP) suit le parcours des bénéficiaires de CIF un an après leur sortie de formation. Le résultat de ce travail est présenté et mis à jour annuellement sur le site de l'Observatoire (1). En septembre 2017, l'OTP a publié une étude spécifique sur les bénéficiaires sortis de formation en 2015 (2). Pour compléter ces études, l'OTP a souhaité s'intéresser au devenir à plus long terme des bénéficiaires de formations. En juin 2017, 5800 personnes sorties de formation depuis 5 ans ont donc été interrogées.

Figure 1 : Comparaison de la situation des bénéficiaires 1 an et 5 ans après leur formation



### Neuf bénéficiaires sur dix sont en poste

Au moment d'entrer en formation, 75 % des bénéficiaires occupaient un emploi en CDI et 25 % étaient en demande d'emploi suite à un CDD ou une mission intérim.

Cinq ans après la fin de leur formation, une très grande majorité des personnes (89 %) sont en emploi. Ce taux était de 81 % un an après la formation.

- 91 % des personnes, qui étaient en CDI à leur entrée en formation, occupent un emploi (81 % un an après la formation)

- 84 % des personnes, qui étaient en CDD ou intérim à leur entrée en formation, sont actuellement en emploi (76 % un an après la formation).

La situation d'emploi a évolué favorablement pour 61 % des personnes en CDD : 52 % sont actuellement en CDI et 9 % ont créé leur activité.

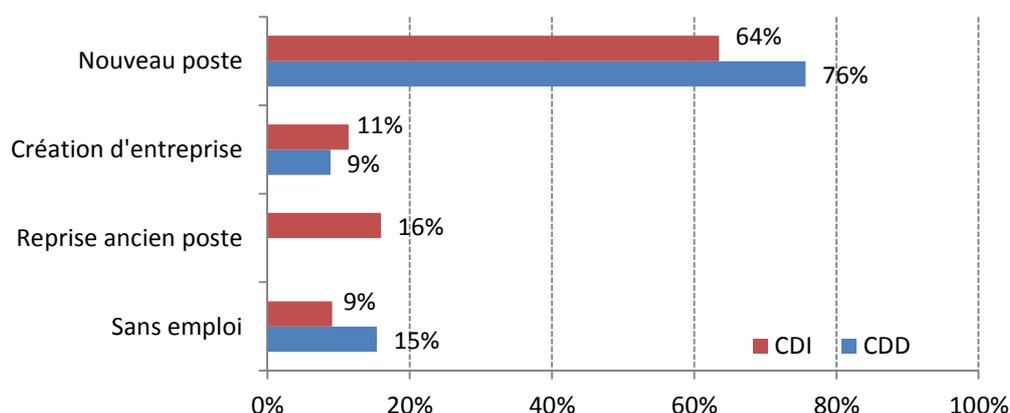
Source : OTP, enquête post CIF à 5 ans

### Un changement de situation professionnelle pour trois bénéficiaires sur quatre

65 % des bénéficiaires occupent un poste différent par rapport à leur situation avant la formation et 11 % sont devenus chefs d'entreprise. Ainsi trois bénéficiaires sur quatre (76 %) ont connu une mobilité professionnelle dans les cinq ans qui ont suivi leur formation.

A l'inverse, 13 % ont repris le poste qu'ils occupaient avant la formation et 11 % ne travaillent pas.

Figure 2 : Situation professionnelle des bénéficiaires 5 ans après leur formation, selon leur situation avant la formation



Source : OTP, enquête post CIF à 5 ans

### Des salariés en mobilité professionnelle

**65 % des bénéficiaires ont donc changé de poste après leur formation.** Parmi eux, 69 % ont été embauchés au sein d'une nouvelle entreprise ou d'une association, 15 % sont restés dans l'entreprise qui les employait avant leur CIF et 16 % ont intégré la fonction publique (Etat, collectivités territoriales ou hôpitaux publics).

### De meilleures conditions d'emploi pour près de 9 bénéficiaires sur 10

Dans leur nouveau poste, **86 % des personnes ont observé une voire plusieurs évolutions positives** de leurs conditions de travail par rapport à leur situation avant leur formation. L'intérêt du travail effectué est le principal axe d'amélioration : 75 % des personnes déclarent être plus intéressées par leurs tâches. 69 % estiment également que leurs compétences sont désormais mieux reconnues et 68 % sont plus satisfaites de leurs responsabilités. Dans une moindre mesure, le temps de travail a évolué positivement pour 50 % des personnes. Elles ont pu voir leurs horaires se stabiliser ou obtenir un temps plein alors qu'elles travaillaient à temps partiel.

### Une ouverture vers la création d'entreprise

Parmi les bénéficiaires qui occupent un nouvel emploi, **11 % ont conçu eux-mêmes les conditions de sécurisation** de leur activité en créant ou en reprenant une entreprise. Les principaux domaines concernés sont le bâtiment et la construction, les soins aux personnes (coiffure, esthétique, ...) et la formation à la conduite automobile.

92 % des créateurs ont observé une voire plusieurs évolutions positives de leurs conditions de travail. C'est le cas principalement pour l'intérêt du travail (86 % en sont plus satisfaits) et les responsabilités (84 %).

Les démarches de création d'entreprises peuvent être longues et ne pas se réaliser directement après la formation. Dans les faits, un quart des créations d'entreprise ont abouti dans l'année qui a suivi la fin de la formation et un autre quart dans les deux ans. La moitié des créateurs d'entreprise ont ainsi mis plus de deux ans à finaliser leur projet. Parmi eux, 27 % ont occupé un autre poste entre la fin de leur formation et la création effective de leur entreprise.

En plus de ces créations déjà existantes, 6 % des bénéficiaires d'un CIF(en poste ou non) indiquent qu'ils sont toujours en cours de création d'entreprise.

### Un retour au poste initial qui peut s'expliquer

Un bénéficiaire sur huit occupe toujours le même poste qu'il y a cinq ans. 14 % d'entre eux exercent en parallèle une nouvelle activité liée à la formation qu'ils ont suivie. Le plus souvent, cette activité permet de leur apporter un complément de revenu. Dans 15 % des cas, ce sont les postes qui ont évolué, les bénéficiaires ont pu y mettre en œuvre les acquis de leur formation.

14 % des bénéficiaires ont dû mettre un frein à leur projet professionnel suite à des changements dans leur vie personnelle. Les autres bénéficiaires indiquent ne pas avoir réussi à trouver d'emploi dans le domaine de leur formation.

Parmi les personnes qui ne travaillaient pas au moment de l'enquête, la moitié est effectivement à la recherche d'un emploi (soit 5 % de l'ensemble des bénéficiaires), les autres étant soit en formation, soit en congé longue durée, soit à la retraite.

### Une certaine appétence à la formation

Suivre une formation dans le cadre d'un CIF est le résultat d'une démarche volontaire, construite et argumentée. Elle démontre la détermination du bénéficiaire à être acteur de la sécurisation de son parcours professionnel. Cette appétence à la formation se démontre dans le temps puisque depuis la fin de leur formation, **43 % des bénéficiaires ont suivi au moins une nouvelle formation** d'au minimum 18h. Ce taux est plus élevé pour les personnes ayant connu une mobilité professionnelle (changement de poste ou création d'entreprise) que pour les personnes ayant repris le poste qu'ils occupaient avant la formation ou qui ne travaillent pas (46 % contre 33%).

Concernant, la formation la plus longue qu'ils ont suivie depuis 5 ans, 58 % des bénéficiaires en étaient à l'initiative. L'employeur était prescripteur de 37 % de ces formations et Pôle Emploi de 4 %.

(1) [www.observatoire-transitions-professionnelles.fr](http://www.observatoire-transitions-professionnelles.fr)

(2) FPSPP, OTP, *Le Congé individuel de formation : un tremplin pour la reconversion professionnelle*, septembre 2017

En septembre 2017, 5 800 personnes ayant terminé depuis 5 ans une formation financée dans le cadre d'un CIF, ont été enquêtés, par mail. 27 % des personnes interrogées ont répondu (soit 1 560).

Cette enquête a été réalisée par le Fongecif Bretagne pour le compte de 11 Fongecif (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre, Franche comté, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, PACA et Pays de la Loire).

Cette étude initie un axe que l'Observatoire des Transitions Professionnelles (OTP) va développer concernant le suivi des parcours de transition à plus long terme, au-delà d'un an.